



Faire un stage en 4ème et en 3ème

publié le 21/11/2021

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre du Commerce et de l'Industrie

Descriptif :

Tu as envie pendant les vacances scolaires de faire un stage en entreprise, chez un commerçant ou chez un artisan ? Alors lis attentivement cet article et rapproche-toi de ton professeur principal.

Si tu es en 4ème ou en 3ème, tu peux faire un stage avec les deux organismes suivants :

- ▶ la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat),
- ▶ la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie).

La CMA propose des stages chez des artisans tandis que la CCI propose des stages chez des commerçants. Les stages ont lieu uniquement pendant les vacances scolaires.

Si tu es intéressé, voici les coordonnées des deux organismes :

- la CMA : 05 49 77 25 43
- la CCI : 05 49 28 79 79

Pour la CMA qui organise l'action "Bravo les Artisans", tu peux télécharger ici ton bulletin d'inscription ou bien le demander à ton professeur principal.

 [inscription_2020_2021-1](#) (PDF de 267.1 ko)

Pour la CCI, il faut joindre directement l'organisme, sans passer par le collège.

Si tu as des questions, n'hésite pas venir me voir.

Madame Mauneau, responsable Liaison Collège & Mondes professionnels.

